



COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

COMPTE RENDU REUNION CSNC

1. EMARGEMENT

Lieu : Conférence téléphonique	Date : 4 juin 2019
Présents : -Pretheve THIYAGARAJAN (Président CSNC) -Asif ZAHIR (Membre CSNC) -James VAJOU MOUNIEN (Membre CSNC)	Absents :

2. VALIDATION DES MATCHS 1 ET 2 JUIN 2019

Date Compétition	T=Terrain A=Arbitre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Validation	Commentaire
01/06/2019 - 11:00 D3	T=THOIRY A=FRANCE GYMKHANA	THOIRY 153/10 (19.3)	PUC 2 155/9 (19)	NOK	-Incident pendant le match --Enquête en cours
01/06/2019 - 11:00 R1 - IDF	T=BAGATELLE A=BALBYNIENS	AULNAY 2 65/10 (18.1)	USCA 2 101/10 (19.2)	OK	-
02/06/2019 - 11:00 D3	T=LISSES A=ROYALS 94	VILLENEUVE SUPER KINGS 83/10 (17)	GOUSSAINVILLE 115/9 (20)	OK	-
02/06/2019 - 15:00 CDF - 21U	T=LISSES A=VILLENEUVE SUPER KINGS	ROYALS 94 79/10 (14.3)	BCCP 115/10 (20)	OK	-
02/06/2019 - 11:00 D1 - SL	T=DREUX A=ARBITRE PANEL	BALBYNIENS 76/10 (17.3)	USCA 124/10 (17.5)	OK	-
02/06/2019 - 15:00 CDF - 21U	T=DREUX A=ARBITRE PANEL	USCA 139/4 (15.5)	BALBYNIENS 134/6 (20)	OK	-
02/06/2019 - 11:00 D3	T=BAGATELLE A=AULNAY	PUC 2 113/10 (19.5)	EELAVAR 152/10 (20)	OK	-
02/06/2019 - 10:30 R1 - HDF	T=ARRAS A=HDF	AMIENS 0/0 (0)	ARRAS 0/0 (0)	NOK	-FDM et Score non reçu
02/06/2019 - 14:30 R1 - HDF	T=ARRAS A=HDF	ARRAS 50/10 (18.1)	SAINT OMER 178/8 (20)	OK	-

- [D3] – THOIRY vs PUC 2
 - Incident pendant le match
 - Enquête en cours

3. TERRAINS EN IDF

Le terrain de Vincennes est indisponible du 14 mai au 16 juin 2019 inclus.

Le terrain de Bagatelle n'est pas tendu, une nouvelle inspection sera faite le jeudi 6 juin et en cas d'impraticabilité, le match sera déplacé sur un autre terrain.

Le terrain de Sarcelles a été vandalisé ce week-end, les prochains matchs sont reportés sur d'autres terrains.

4. RÉCLAMATION / CONTESTATION

Pour contester une décision de la CSNC, il faut faire un courrier officiel par email à l'attention du Secrétaire Général de France Cricket (contact@francecricket.com) dans les 7 jours suivant la réception de la décision de la CSNC, accompagné d'un chèque de 50 € à l'ordre de France Cricket (qui sera encaissé dès réception). Ensuite une réunion de la cellule d'appel de France Cricket sera convoquée dans les plus brefs délais et si une réunion est déjà programmée, ce sujet sera mis à l'ordre du jour. Si la contestation est acceptée par la cellule d'appel les 50 € seront remboursés.